





735, rue Taché Saint-Pascal (QC) G0L 3Y0 **418 492-3632**

91, boul. Cartier Rivière-du-Loup (QC) G5R 4X4 418 860-3632



Membre affilié



Pharmacie Raphaelle Paradis et Marcelle Pelletier inc.

Heures d'ouverture

Lundi, mardi, mercredi et vendredi 9 h à 18 h Jeudi 9 h à 20 h Samedi 9 h à 17 h Dimanche 10 h à 13 h Courriel : 2

555, rue Taché
Saint-Pascal (QC) G0L 3Y0
Tél.: 418 492-1234
Téléc.: 418 492-2255
Courriel: 2366proprio@familiprix.ca



Ce journal communautaire est publié par :

Le Trait d'Union de Saint-Bruno inc.

4, du Couvent

Saint-Bruno-de-Kamouraska (Québec) G0L 2M0

Téléphone: (418) 492-5178

Courriel: trdunion@globetrotter.net
Pour consultation: www.stbrunokamouraska.ca

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec Bibliothèque nationale du Canada ISSN 1197-4087

Politique du journal

Tout article pouvant porter une atteinte personnelle ne sera pas publié.

Le journal se réserve le droit de modifier, en tout ou en partie, les articles, et ce, tout en y respectant la teneur et le sens.

Distribution du journal

La distribution du journal s'effectue gratuitement par la poste dans tous les foyers de Saint-Bruno.

Abonnement

Le coût de l'abonnement est de 25 \$ par année pour les abonnés à l'extérieur de la municipalité ou pour toute autre personne ou organisme désirant s'abonner. L'abonnement se termine le 31 décembre de chaque année.

Tirage

Le Trait d'Union a un tirage de 310 exemplaires, certifié par l'Association des médias écrits communautaires du Québec.

Tombée: 20 janvier 2024





Conseil d'administration

Présidente :Constance Gagné, 492-5178Vice-présidente :Micheline Dionne 492-5281Trésorière :Sonia Gagné, 492-3779Secrétaire :Claudette Rivard 492-1612Directrice :Valéry Lavoie 514-971-6948

L'Équipe du journal

Rédacteur en chef Équipe du journal

Traitement de texte et montage

Sonia Gagné

Collaboration

Municipalité Saint-Bruno
Fabrique
Claire Ouellet
Équipe du journal
Roger Mailloux
Valéry Lavoie

Constance Gagné
Guylaine Saint-Pierre
Club Les Belles Pistes
Claudette Rivard
Victor Thériault
Club les Belles Pistes

Sommaire:

Page 3 - 4 : Éditorial

Page 4 : Guignolée - Club les Belles Pistes

Page 5 - 13: Chronique municipale

Page 13 : Place de l'église - 50 ans et plus

Page 14: Le temps des fêtes en images

Page 15: Concours panaches - Joueurs de crible -

Club Les Belles Pistes

Page 16 - 17 : Biblio

Page 18 - 19 : Voyage Grèce et Portugal

Page 20 - 21: Chronique culinaire

Page 22: Horaires d'ouverture

Page 23 - 24 : Commanditaires





Vous avez dit culture ?

Les Fêtes de fin d'année sont derrière nous. Certains ont vécu des jours mémorables en bonne compagnie ; d'autres ont passé ces moments dans une solitude choisie ou non. Certains ont beaucoup dépensé et s'inquiètent du paiement des comptes à venir. D'autres n'ont pas eu les moyens de sortir de l'ordinaire. Tous les cas de figure existent, à Saint-Bruno comme ailleurs.

Cela m'amène à vous parler d'une chose qui nous entoure et dont on peut profiter tout à fait gratuitement. J'ai nommé la culture. Oh! le gros mot qui fait peur parfois, qui amène à l'esprit l'image de personnages prétentieux qui se parlent entre eux de théâââtre et de littératuure, sans vouloir partager réellement leur passion avec leur entourage. Eh bien, il est temps de briser les mythes!

Oui, il existe des snobs dans le domaine culturel comme dans tous les domaines. Mais heureusement, la culture ne leur appartient pas. Elle appartient à tout le monde! Je vous donne un exemple. Quand on dit, en parlant de notre village, « Saint-Bruno pas de tabac », on fait référence à l'histoire locale. Cette expression, qui tire son origine de la fondation du village, s'inscrit dans l'héritage culturel de nos ancêtres. Elle fait partie de la culture brûloise. Et c'est vrai aussi de recettes de cuisine, de croyances, de techniques d'artisanat, de chansons traditionnelles, etc., qui sont propres à notre région du monde. Tout cela constitue notre culture.

Un autre exemple : si vous rendez visite à votre cousin par un beau samedi après-midi d'été, il est possible qu'il vous offre une bière. Prendre une bière l'après-midi, c'est dans la culture québécoise. Ailleurs dans le monde, on boit du cidre ou du pastis, ou encore une boisson présente dans bien des cultures un peu partout sur la planète : du thé.

L'engouement pour des équipes sportives, comme les Canadiens de Montréal ou les regrettés Expos, fait aussi partie de notre culture. Tandis qu'ailleurs dans le monde, on ne jure que par le cyclisme ou le cricket, ici on se passionne pour le hockey et le baseball.

Pareil pour la pêche et la chasse. Dans certaines civilisations, tuer un animal est inadmissible et tout le monde est végétarien. Chez nous, prendre la vie d'un animal sauvage pour se nourrir est non seulement légal, mais encouragé par les autorités de gestion de la faune et accepté par une bonne partie de la population. Ces activités font partie de notre culture.

À la lumière de ces exemples, on peut dire que la culture est inscrite dans le mode de vie d'un peuple. Elle contribue à le distinguer des autres peuples.

Mais au-delà des réalités de tous les jours, on peut aller plus loin en matière de culture. Il y a celle des livres, des musées, des salles de spectacles. Celle qu'on lit, qu'on regarde, qu'on écoute. Et ce qui est bien au Québec, c'est qu'on peut profiter gratuitement de beaucoup de ressources culturelles de qualité.

Prenez le cas de Saint-Bruno. Nous avons la chance de pouvoir compter sur les bénévoles de la bibliothèque municipale pour avoir accès à des livres de toutes sortes. Elle est ouverte le mercredi soir, de 18 h 30 à 20 h.

À La Pocatière, au Musée québécois de l'agriculture et de l'alimentation, on peut voir notamment des objets qu'utilisaient nos ancêtres au quotidien ainsi que des animaux naturalisés, dont la fameuse tourte voyageuse, un oiseau exterminé il y a plus de cent ans!

Le premier dimanche de chaque mois, plus de cent musées ouvrent leurs portes gratuitement dans toutes les régions du Québec. Musées d'art, d'histoire, de science, jardins, installations militaires... C'est fou, tout ce qu'on peut visiter! Une carte interactive est disponible sur Internet. À nous d'en profiter!

Quand on surveille l'information locale, on constate que des pièces de théâtre ou des spectacles sont proposés à la population, parfois gratuitement. C'est l'occasion d'entendre des artistes d'ici ou d'ailleurs raconter des histoires ou nous emporter dans leur univers musical. Personnellement, j'aime qu'on me présente un style musical que je ne connais pas, car cela me permet de faire un voyage sonore dans l'inconnu et d'élargir mes horizons.

Il y a aussi la radio. Prendre le risque de changer de station et d'explorer les ondes nous conduit parfois



vers des émissions de qualité où on parle de tous les sujets possibles et imaginables. Cette radio parlée peut nous tenir compagnie dans des moments de solitude. En effet, les animatrices ou animateurs auxquels on s'attache offrent une présence réconfortante et enrichissante.

Voilà plusieurs façons d'approcher la culture. Et je ne vous ai même pas parlé de votre propre pratique de l'art ou de l'artisanat! Nous y reviendrons.



Vous vous demandez peut-être pourquoi j'ai voulu parler de culture en ce début d'année. C'est très simple. Je pense que le fait de se cultiver – c'est-à-dire de s'intéresser à de nombreux sujets, de vouloir découvrir ce qu'on ne connaît pas et d'apprendre concrètement des choses nouvelles – est une façon de vivre intensément. C'est un moyen de savourer la vie au-delà de la consommation matérielle et de progresser sans cesse en tant qu'être humain. Voilà ce que je nous souhaite pour la prochaine année et au-delà.

Et surtout, si on sait faire les bons choix, **fréquenter la culture** est un moyen de se faire plaisir! Prenez soin de vous.

Guylaine Saint-Pierre



La guignolée pour les paniers de Noël

La guignolée du 2 décembre 2023, nous a permis d'amasser la somme de 952 \$ en don, à ce montant s'ajoute la somme de 35 \$ provenant du Marché de Noël, pour un total de 987 \$. Un merci spécial à Moisson Kamouraska qui nous permet de bonifier les Paniers de Noël qui sont remis dans notre municipalité, nous en sommes conscients et reconnaissant.

Un merci également à Valérie du Dépanneur Le Petit Brulot, qui nous a fait don de 100 \$.

Votre générosité est très appréciée et il est toujours temps de contribuer.

Il ne faut pas oublier de remercier les bénévoles de la guignolée pour leur implication, qui est indispensable à la réussite des paniers de Noël.

Bonne Année à vous!

Roger Mailloux, responsable









Chronique municipale

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, tenue à la salle du conseil au 4, rue du Couvent, le **lundi 11 décembre à 20 h**.

Sont présents : Madame la conseillère, Marie-Josée Caron et Messieurs les conseillers, Gilles Beaulieu, Gilles Plourde, Bernard Fortin et Matthieu Gagné sous la présidence de Madame Julie Nadeau, mairesse suppléante formant quorum.

Est absent : Monsieur Richard Caron a motivé son absence.

Est aussi présente : Madame Maryse Ouellet, directrice générale et greffière-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Madame la mairesse suppléante déclare la séance ouverte.

2023-12-236 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil ont, préalablement à la tenue de la présente séance, pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite à cette séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Josée Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents de l'adopter tel que rédigé.

2023-12-237 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2023

ATTENDU QUE les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance et dans le délai prévu par la Loi du Code municipal, reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Matthieu Gagné

Et résolu à l'unanimité des membres présents de l'adopter tel que rédigé.

2023-12-238 PRÉSENTATION ET ADOPTION DES COMPTES

ATTENDU QUE la lecture de la liste des dépenses incompressibles des prélèvements et des comptes fournisseurs pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2023, totalisant une somme de 112 385,02 \$.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Plourde

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal approuve les dépenses et autorise les paiements et les écritures comptables correspondantes pour un montant total de 112 385,02 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Maryse Ouellet, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites sont projetées.

Maryse Ouellet, dir. gén. & greffière-trésorière

2023-12-239 AVIS DE MOTION POUR ADOPTION À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE DU CONSEIL MUNICIPAL DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 262-2023 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 253-2022 RELATIVEMENT À LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS MUNICIPAUX

Monsieur Bernard Fortin, conseiller, donne un avis de motion pour l'adoption à une séance ultérieure du conseil municipal du projet de règlement numéro 2622023 relativement à la rémunération des élus municipaux.

2023-12-240 PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLE-MENT NUMÉRO 262-2023 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 253-2022 RELATIVE-MENT À LA RÉMUNÉRA-TION DES ÉLUS MUNICIPAUX

Il est, par la présente, déposé par Monsieur Bernard Fortin, conseiller, le projet de règlement numéro 262-2023 modifiant le règlement numéro 2532022 relatif à la rémunération des élus qui sera adopté à une séance ultérieure et ce, conformément à l'article 445 du Code Municipal du Québec.



2023-12-241 DEMANDE D'AUTORISATION DE M. DANIEL MICHAUD VISANT LE LOTISSEMENT ET L'ALIÉNATION D'UNE PARTIE DU LOT 6 487 116 DU CADASTRE DU QUÉBEC PROPRIÉTÉ DE LA FERME LÉMIDRA INC. POUR UNE UTILISATION À DES FINS AUTRES QU'AGRICOLES

ATTENDU QU'en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska doit donner un avis relativement à une demande d'autorisation adressée par le requérant Monsieur Daniel Michaud visant le lotissement et l'aliénation d'une partie du lot 6 487 116 du cadastre du Québec propriété de la Ferme Lémidra Inc. d'une superficie de 0.106 ha pour la construction d'une installation septique pour la résidence localisée sur le lot 6 487 117 du cadastre du Québec propriété de Ferme Lémidra Inc.;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la Municipalité à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande avec les documents mentionnés précédemment;

ATTENDU QUE le faible impact de l'autorisation rechechée sur l'activité agricole pratiquée dans ce milieu et sur l'utilisation et les possibilités d'utilisation agricoles de la superficie visée et des lots avoisinants;

ATTENDU QUE le projet respecte le règlement de zonage de la municipalité;

ATTENDU QUE le projet respecte le règlement de lotissement de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Plourde Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska :

- Appuie la demande du requérant, Monsieur Daniel Michaud dans la démarche auprès de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) visant le lotissement et l'aliénation d'une partie du lot 6 784 116 du cadastre du Québec pour la construction d'une installation septique;
- Indique à la Commission que le projet du requérant est conforme à la réglementation municipale ;

 Recommande à la Commission de faire droit à la présente demande.

ADOPTÉE À SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA, CE 11^{ième} JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2023.

2023-12-242 DEMANDE D'AUTORISATION DE LA FERME GASTON LAJOIE ET FILS INC. VISANT L'ALINÉATION DES LOTS 5 726 767, 5 726 807, 6 579 651 ET 5 726 102 DU CADASTRE DU QUÉBEC DE LA TERRE AGRICOLE

ATTENDU QU'en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska doit donner un avis relativement à une demande d'autorisation adressée par la ferme Gaston Lajoie et Fils Inc. visant à aliéner les lots 5 726 767, 5 726 807, 6 579 651 et 5 726 102 du cadastre du Québec de la terre agricole d'une superficie de 64.778 ha;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la municipalité à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande avec les documents mentionnés précédemment;

ATTENDU QUE le faible impact de l'autorisation recherchée sur les activités agricoles pratiquées dans ce milieu et sur l'utilisation et les possibilités d'utilisation agricoles de la superficie visée et des lots avoisinants;

ATTENDU QUE le projet ne semble pas impliquer de contraintes additionnelles pour l'application des lois et règlements en matière d'environnement relativement aux établissements de production animale existants;

ATTENDU QUE l'acquéreur est la Ferme Lécy (2012) Inc., une entreprise agricole qui fait dans la production laitière;

ATTENDU QUE la demande vise uniquement le morcellement d'une terre agricole et que cela est conforme aux règlements de zonage et de lotissement.

EN CONSÉQUENCE,

EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Beaulieu Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska :

Appuie la demande de la ferme Gaston Lajoie et Fils Inc. dans la démarche auprès de la Commission de protection



du territoire agricole (CPTAQ) visant l'aliénation des lots 5 726 767, 5 726 807, 6 579 651 et 5 726 102 du cadastre du Québec de la terre agricole;

Indique à la Commission que le projet du requérant est conforme à la réglementation municipale ;

Recommande à la Commission de faire droit à la présente demande.

ADOPTÉE À SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA, CE 11^{ième} JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2023.

2023-12-243 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE DÉRO-GATION MINEURE DE SOPHIE LAVOIE ET ANTHONY GAGNON POUR AUTORISER LA CONSTRUCTION D'UN GARAGE

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska doit donner son avis relativement à la demande d'autorisation de dérogation mineure déposée par Sophie Lavoie et Anthony Gagnon concernant le 310, rue de l'Église;

ATTENDU QUE la demande vise à autoriser la construction d'un garage de 24 pieds de haut alors que le bâtiment accessoire ne doit pas dépasser celle du bâtiment principal qui est de 21 pieds de haut, tel que prescrit au règlement du zonage numéro 68-1990 à l'article 4.1.2 qui stipule ce qui suit :

« 4.1.2 Bâtiment accessoires et annexes

Sauf dans les zones agro-forestière « AF » et forestières « FA » et « FB » délimitées au plan de zonage, la hauteur d'un bâtiment accessoire ne doit pas dépasser celle du bâtiment principal. »

La dimension du garage est de 30 pieds X 40 pieds.

ATTENDU QUE la demande concerne le Règlement de zonage ou de lotissement, mais qu'elle n'est pas relative à l'usage et à la densité de l'occupation du sol en regard des raisons suivantes:

- La demande est pour la construction d'un nouveau garage à 24 pieds de haut alors que la maison principale est à 21 pieds de haut mais, le garage est quand même plus loin de la maison;
- Selon l'article 4.2.1 la construction ne doit pas dépasser la hauteur de la maison;

- Comme la construction est dans la partie centrale du village, il ne faudrait pas que le bâtiment soit une méga construction en comparaison avec la résidence;
- Que le projet ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leurs droits de propriété.

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accepter la dérogation mineure conditionnel à ce que le toit du garage ne dépasse pas plus de 2 pieds à partir du sol avant remblai, soit 23 pieds de haut, avec la hauteur du toit de la résidence prise en façade. De plus, le comité suggère que le toit du garage soit en pente légère ou en mansarde.

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Matthieu Gagné Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska accorde la dérogation mineure à Sophie Lavoie et Anthony Gagnon visant la construction d'un garage de 30 pieds X 40 pieds. Tel que recommandé par les membres du CCU, ils acceptent pour que le toit du garage ne dépasse pas plus que 2 pieds à partir du sol avant le remblai avec le toit de la résidence en façade soit 23 pieds de haut et que le toit du garage soit en pente légère ou en mansarde.

2023-12-244 DEMANDE D'AUTORISATION DE M. JEAN THÉRIAULT POUR L'OUVERTURE DU RANG 6 OUEST EN SA TOTALITÉ PENDANT LA SAISON HIVERNALE 2023-2024

ATTENDU QU'une demande écrite a été adressée au conseil municipal pour l'ouverture de route accompagnée de la preuve d'assurance requise tel que mentionné à l'article 5 du Règlement municipal No 120-2004;

ATTENDU QU'à l'extrémité, le chemin devra être ouvert en pente douce, afin qu'il soit sécuritaire pour la circulation des VTT et des motoneiges;

ATTENDU QUE la municipalité se réserve le droit de fermer la portion de route mentionnée pendant la période de dégel pour cause de bris de chemin ou à des fins préventives de dégradation dudit chemin, le cas échéant;

ATTENDU QU'une copie du Règlement ci-haut mentionné accompagne cette résolution afin que le contenu de l'article 5 soit respecté;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Plourde



Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska autorise Monsieur Jean Thériault à ouvrir le 6^e rang Ouest en sa totalité pour la saison hivernale 2023-2024.

2023-12-245 SERVICE D'INSPECTION DE LA MRC DE KAMOURASKA – DÉSIGNATION DES INSPECTRICES. TEURS SUPPLÉANTES.TS RÉGIONALES EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska adhère à l'entente intermunicipale pour l'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement conclue avec la MRC de Kamouraska;

ATTENDU QUE la responsabilité première de la MRC de Kamouraska dans le cadre de cette entente consiste à fournir le service d'inspection régionale aux municipalités adhérentes;

ATTENDU QUE par la résolution 2021-03-042, la Municipalité a nommé madame Janie Roy-Mailloux, à titre d'inspectrice régionale en bâtiment et en environnement pouvant émettre des permis et des certificats et appliquer la réglementation d'urbanisme, et ce, sur le territoire de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska;

ATTENDU QUE la Municipalité doit également désigner les inspectrices.teurs suppléantes.ts pouvant agir sur son territoire;

POUR TOUTES CES RAISONS.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Fortin Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska désigne Monsieur Cédric Lajoie à titre d'inspecteur suppléant régional en bâtiment et en environnement.

2023-12-246 AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE A LA RÉVISION DES INSTRUMENTS D'URBANISME DES MUNICIPALITÉS PAR LA MRC DE KAMOURASKA

ATTENDU QUE la MRC de Kamouraska a procédé à la révision de son schéma d'aménagement et de développement et que son schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) est entré en vigueur le 24 novembre 2016;

ATTENDU QUE conformément aux articles 59 et 59.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c A-19.1), le conseil de toute municipalité dont le territoire

est compris dans celui de la MRC doit, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance, dont notamment le plan d'urbanisme et les règlements de zonage et de lotissement;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska dans la résolution 2017-02-033 adoptée par son conseil municipal, a manifesté son intention de confier à la MRC la responsabilité de procéder à la révision complète des instruments d'urbanisme aux fins de se conformer au SADR;

ATTENDU QU'il s'avère que, suivant l'adoption de cette résolution et malgré la préparation d'un protocole d'entente, aucune entente n'a été signée à ce sujet, mais que la révision des instruments d'urbanisme a tout de même débutée en 2017;

ATTENDU QUE les municipalités participantes et la MRC désirent donc se prévaloir des dispositions de l'article 569 du Code municipal du Québec (RLRQ c C-27.1) et de l'article 468 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ c C-19) afin de conclure une entente intermunicipale prenant effet rétroactivement le 1^{er} janvier 2017;

ATTENDU QUE l'entente intermunicipale relative à la révision des instruments d'urbanisme des municipalités par la MRC de Kamouraska a été déposée et que les membres du conseil en ont pris connaissance et s'en déclarent satisfaits;

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Gilles Beaulieu

EN CONSÉQUENCE,

Et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska autorise M. Richard Caron, maire, et Mme Maryse Ouellet, directrice générale et greffière-trésorière, à signer l'entente intermunicipale relative à la révision des instruments d'urbanisme des municipalités de Kamouraska, Mont-Carmel, Rivière-Ouelle, Saint-Alexandre-de-Kamouraska, Saint-André-de-Kamouraska, Saint-Denis-De La Bouteillerie, Saint-Gabriel-Lalemant, Saint-Germain-de-Kamouraska, Saint-Joseph-de-Kamouraska, Saint-Onésime-d'Ixworth, Saint-Pacôme, Saint-Philippe-de-Néri, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Sainte-Hélène-de-Kamouraska et de la Ville

2023-12-247 DÉCLARATION DE COMPÉTENCE – DOCUMENT PRÉVU À L'ARTICLE 678.0.2.3 DU CODE MUNICIPAL

de Saint-Pascal par la MRC de Kamouraska.

CONSIDÉRANT la résolution adoptée par le conseil de



la MRC de Kamouraska le 11 octobre 2023 (no. 366-CM2023) par laquelle elle manifeste son intention de déclarer sa compétence, sans droit de retrait, conformément à l'article 678.0.2.1 du *Code municipal* et ce, à l'égard du domaine de la compétence relative à la collecte, au transport et au traitement des matières résiduelles excluant les boues municipales, les collectes saisonnières et le traitement des matières recyclables;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a à son emploi, aucun employé et ne détient ou ne possède aucun équipement, matériel ou autres, susceptibles de devoir être dénoncé à la MRC conformément à l'article 678.0.2.3 du *Code municipal*;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Marie-Josée Caron Et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska fait part à la MRC de Kamouraska, que suite à la réception de la résolution numéro 366-CM2023 par laquelle la MRC manifeste son intention de déclarer sa compétence sur le domaine de la compétence relative à la collecte, au transport et au traitement des matières résiduelles excluant les boues municipales, les collectes saisonnières et le traitement des matières recyclables, qu'elle n'a aucun employé ou qu'elle ne possède ou ne détient aucun équipement, matériel ou autres affectés par cette déclaration de compétence et qui devraient être déclarés conformément à l'article 678.0.2.3 du Code municipal;

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC dans les délais prévus au dernier alinéa de l'article 678.0.2.3 du *Code municipal*.

2023-12-248 RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2024 DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICI-PALITÉS

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Matthieu Gagné Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska renouvelle son adhésion pour l'année 2024 auprès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) au montant de 1 248,31 \$, incluant les taxes.

2023-12-249 RÉSOLUTIONS DE LA FABRIQUE DE SAINT-BRUNO ET DU COMITÉ D'ACTION COMMUNAUTAIRE DE SAINT-BRUNO INC. RECOMMANDANT À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA D'ADHÉRER AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RESTAURATION DES BÂTIMENTS D'INTÉRÊT

PATRIMONIAL OFFERT PAR LA MRC DE KAMOURASKA

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Kamouraska a annoncé un programme d'aide à la restauration patrimoniale financé par le ministère de la Culture et des Communications;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une résolution de la Fabrique de Saint-Bruno et une résolution d'appui du Comité d'action communautaire de Saint-Bruno inc. dans le but de recommander au Conseil municipal d'adhérer au programme d'aide financière pour la restauration des bâtiments d'intérêt patrimoniaux offert par la MRC de Kamouraska;

CONSIDÉRANT QUE selon l'inventaire de bâtiments inventoriés 55 ont été ciblés et que la Municipalité a déjà cité trois éléments en 2009 incluant la salle municipale, l'Église, le reposoir et le presbytère;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Marie-Josée Caron

Et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska accepte de répondre de façon positive à la recommandation de la Fabrique de Saint-Bruno et de l'appui du Comité d'action communautaire de Saint-Bruno inc. pour adhérer au programme d'aide à la restauration patrimoniale de la MRC de Kamouraska financé par le ministère de la Culture et des communications.

2023-12-250 RÉSOLUTION D'APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PHILIPPE-DE-NÉRI POUR DEMANDER AUX GOUVERNEMENTS UN ALLÈGEMENT DANS LES PROCÉDURES CONCERNANT LA REDDITION DE COMPTE DE LA TECQ 2019-2023

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont l'obligation de produire des redditions de comptes qui sont demandées par les ministères dans le cadre de chaque programme d'aide financière et qui apportent un surplus de travail administratif et des coûts supplémentaires lors de la vérification comptable;

CONSIDÉRANT QUE les gouvernements remettent de plus en plus de tâches à effectuer aux municipalités et que celles-ci font face à la pénurie de main-d'oeuvre et doivent pourvoir à toutes les exigences;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Fortin Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska appuie la Municipalité de Saint-Philippe-de-Néri et demande aux

gouvernements de procéder à un allègement en regard de

LE TRAIT
DUNION

leurs procédures de redditions de comptes exigées aux municipalités.

2023-12-251 ADOPTION DE LA POLITIQUE ADMINISTRA-TIVE CONCERNANT LES RÈGLES DE GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRU-NO-DE-KAMOURASKA

CONSIDÉRANT l'importance pour la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska d'assurer la protection des renseignements personnels qu'elle détient en toute transparence;

CONSIDÉRANT QUE l'article 63.3 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels prévoit l'obligation pour les municipalités de publier sur leur site internet des règles encadrant la gouvernance à l'égard des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT QU'afin de s'acquitter de ses obligations en la matière, la Municipalité a élaboré une Politique sur la gouvernance en matière de protection des renseignements personnels;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels relativement à l'adoption de cette politique;

CONSIDÉRANT le projet de politique soumis;

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Gilles Beaulieu Et résolu d'adopter la Politique sur la gouvernance en matière de protection des renseignements personnels jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. (voir livre des minutes).

2023-12-252 MODIFICATION DE LA POLITIQUE ADMINIST-RATIVE CONCERNANT LES RÈGLES DE GOUVERNANCE EN MATIÈRE DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska (ci-après la «Municipalité») a adopté la Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels (ci-après la « Politique ») par la résolution numéro 2023-12-251 de la séance ordinaire du 11 décembre 2023;

CONSIDÉRANT qu'en 2022, la Municipalité employait, en moyenne, 50 salariés ou moins, et qu'elle n'est donc pas assujettie à l'obligation de constituer un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément au Règlement excluant certains organismes publics de l'obligation de former un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels (ci-après le « Règlement »);

CONSIDÉRANT QUE le Règlement prévoit que lorsqu'un organisme est exonéré de l'obligation de constituer un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels (ci-après le « Comité »), les fonctions qui lui sont attribuées par la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ c. A-2.1, sont exercées par le responsable de la protection des renseignements personnels (RPRP) ou, dans le cas d'une municipalité, d'un ordre professionnel ou d'un centre de service scolaire, par le directeur général;

CONSIDÉRANT QUE la Politique adoptée par la Municipalité prévoit que c'est le Responsable de la protection des renseignements personnels qui exerce les fonctions du Comité.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la Politique. IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Matthieu Gagné Et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska:

- modifie la Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la manière suivante :
- 1° Que l'article 9 « Direction générale » soit modifié par l'ajout, après le premier alinéa, du paragraphe suivant :
- « Conformément au Règlement excluant certains organismes publics de l'obligation de former un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels (Décret 744-2023, 3 mai 2023), la direction générale assume les tâches qui sont dévolues au Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels :

Définir et approuver les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels (PRP) au sein de la Municipalité;



- a) Définir et approuver les orientations en matière de PRP au sein de la Municipalité;
- b) Formuler des avis sur les initiatives d'acquisition, de déploiement et de refonte de systèmes d'information ou de toute nouvelle prestation électronique de services de la Municipalité nécessitant la collecte, l'utilisation, la conservation, la communication à des tiers ou la destruction des RP, et ce, tant au moment de la mise en place de ces initiatives que lors de toute modification à celles-ci. »
- 1°.Que l'article 10 « Responsable de la protection des renseignements personnels » soit remplacé par le suivant .

Le responsable de la protection des renseignements personnels (RPRP), en collaboration avec le RAD, contribue à assurer une saine gestion de la PRP au sein de la Municipalité. Il soutient le conseil, la direction générale et l'ensemble du personnel de la Municipalité dans la mise en œuvre de la présente Politique.

Notamment, le RPRP s'assure de :

- a) Définir, en collaboration avec la direction générale, les orientations en matière de PRP au sein de la Municipalité;
- b) Déterminer la nature des renseignements personnels (RP) devant être collectés par les différents services de la Municipalité, leur conservation, leur communication à des tiers et leur destruction;
- c) Suggérer les adaptations nécessaires en cas de modifications à la Loi sur l'accès, à ses règlements afférents ou l'interprétation des tribunaux, le cas échéant;
- d) Planifier et assurer, en collaboration avec la direction générale, la réalisation des activités de formation des employés de la Municipalité en matière de PRP;
- e) Formuler à la direction générale des avis sur les initiatives d'acquisition, de déploiement et de refonte de systèmes d'information ou de toute nouvelle prestation électronique de services de la Municipalité nécessitant la collecte, l'utilisation, la conservation, la communication à des tiers ou la destruction des RP, et ce, tant au moment de la mise en place de ces initiatives que lors de toute modification à celles ci;
- f) Formuler des avis sur les mesures particulières à respecter quant aux sondages qui collectent ou utilisent des RP, ou encore en matière de vidéosurveillance;
- g) Veiller à ce que la Municipalité connaisse les orientations, les directives et les décisions formulées par la Commission d'accès à l'information (CAI) en matière de PRP;
- h) Évaluer, en collaboration avec la direction générale, le niveau de PRP au sein de la Municipalité;

- Recommander à la greffière-trésorière de procéder à l'anonymisation de RP en lieu et place de la destruction de RP qui n'est plus utile à la Municipalité;
- j) Faire rapport au conseil et à la direction générale, sur une base annuelle, quant à l'application de la présente politique;
- 2°.Que l'article 17 « Acquisition, développement ou refonte d'un système d'information ou de prestation électronique » soit modifié de manière que l'expression « le RPRP » soit remplacée par l'expression « la direction générale ».

2023-12-253 ACCEPTATION DE L'ACHAT DE 2 BUTS DE HOCKEY CHEZ SPORTS-INTER POUR REM-PLACER LES BUTS DÉSUETS QUE L'ASSUREUR AVAIT DEMANDÉ D'ENLEVER LORS DE LEUR INSPECTION

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Brunode-Kamouraska a reçu un rapport à la suite d'une inspection de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) de ses installations extérieures le 26 mai 2022;

CONSIDÉRANT QUE lors de cette inspection, certains changements à effectuer ont été décelés afin d'améliorer la sécurité des lieux entre autres les 2 buts de hockey qui ne sont plus réglementaires et peuvent causer des préjudices corporels importants s'ils basculent sur une personne ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'achat de 2 nouveaux buts de hockey O.H.A. et les filets au coût de 1 169,99 \$ la paire excluant les frais de transport et les taxes ;

IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Marie-Josée Caron Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska a procédé à l'achat de 2 buts de hockey et filets chez Sports-Inter plus à la suite de la recommandation de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) afin de les rendre conformes et sécuritaires au coût de 1 169,99 \$ la paire excluant les frais de transport et les taxes.

2023-12-254 RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE VERSEMENT DE LA RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO. 3 À JR MORIN INC. CONCERNANT LES TRAVAUX DU RÉSEAU PLUVIAL DE LA RUE DE L'ÉGLISE



CONSIDÉRANT la résolution 2023-04-75 de ce conseil octroyant le contrat pour la réfection du réseau pluvial sur la rue de l'Église au montant de 1 030 827,91 \$ (incluant les taxes);

CONSIDÉRANT la recommandation émise par Monsieur Guillaume Bouchard, ingénieur d'autoriser le paiement No. 3 au montant de 31 502,58 \$ (incluant les taxes);

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Gilles Plourde Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal autorise le paiement du décompte no. 3 au coût de 31 502,58 \$ (incluant les taxes) pour la réfection du réseau pluvial sur la rue de l'Église, qui sera payé à partir du surplus des carrières et sablières.

2023-12-255 CAMPAGNE ANNUELLE DE FINANCEMENT DE LA FONDATION DU CÉGEP DE LA POCATIÈRE

IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Marie-Josée Caron Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska verse un montant de 50,00 \$ pour la campagne annuelle de la Fondation du Cégep de La Pocatière.

2023-12-256 LE CENTRE ACCUEIL - PARTAGE DU KAMOURASKA SOLLICITE L'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA POUR UNE DEMANDE DE CONTRIBUTION ANNUELLE

ATTENDU QUE le Centre Accueil-Partage du Kamouraska est un organisme à but non lucratif créé en 2014 qui offre du dépannage alimentaire et des activités de cuisines collectives, sollicite la Municipalité afin de participer à la réalisation de leur vocation :

ATTENDU QUE le Centre sollicite l'appui financier de la Municipalité afin de poursuivre la mission qui touche directement des citoyens de notre communauté et de celles avoisinantes ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Matthieu Gagné Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska apporte sa contribution annuelle au montant de 350,00 \$ au Centre Accueil – Partage du Kamouraska afin de participer à la poursuite de cette mission.

2023-12-257 DEMANDE DE COMMANDITE EN PROVENANCE DU CLUB DES 50 ANS ET + DE SAINT-BRUNO-DE-KAMOURASKA

IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Marie-Josée Caron Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska accepte de contribuer à cette demande en offrant le vin de l'amitié, sur présentation de la facture, à l'occasion du diner des Rois qui aura lieu le 14 janvier prochain.

2023-12-258 RÉSOLUTION POUR DÉVOILER LE GAGNANT DU CONCOURS «AS-TU UN NOM POUR LE NOUVEAU CENTRE DES LOISIRS ? »

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Bernard Fortin

Et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal dévoile la gagnante dans le cadre du concours « As-tu un nom pour le nouveau centre des loisirs? » avec la participation des enfants de l'École de Saint-Bruno, le conseil a retenu Lily-Rose Harvey qui gagne un montant de 50,00 \$ pour « Notre petit centre des loisirs » de plus, le conseil a décidé de remettre 5,00 \$ aux autres élèves pour les remercier d'avoir participé et mis de grands efforts pour trouver une idée.

2023-12-259 FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Marie-Josée Caron Le bureau municipal sera fermé pour la période des Fêtes du 22 décembre au 2 janvier 2024 inclusivement.

2023-12-260 RÉSOLUTION POUR ACCEPTER DE REMETTRE UN BONUS À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE AU MONTANT DE 500 \$ POUR PALIER AU MANQUE DE PERSONNEL ET AU SURPLUS DE TRAVAIL EN 2023

IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Marie-Josée Caron Et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Kamouraska à accepter de remettre à la directrice générale un montant de 500 \$ pour pallier au manque de personnel et à un surplus de travail tout au cours de l'année 2023.

2023-12-261 INFORMATIONS DIVERSES

Voirie/Matières résiduelles : Rien de particulier.

Administration et développement: La Municipalité est toujours à la recherche d'une personne pour le déneigement des petites rues et des trottoirs.

Comité d'embellissement / Mycologie: Rien de particulier.

Sécurité publique / incendie / changements climatiques: Rien de particulier.



Bibliothèque et communication: Rien de particulier.

Comité des loisirs / Art et culture: Rien de particulier.

2023-12-262 PÉRIODE DE OUESTIONS

Aucune question.

2023-12-263 FERMETURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Gilles Beaulieu Et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 20 h 50.

Julie Nadeau, mairesse suppléante Maryse Ouellet, directrice générale et greffière-trésorière



MESSES 2024

Mois de JANVIER

Jour	Date	Intentions	Par	
Dimanche	14	Défunte Ida	Mme Laura Bernier	
11 h		Bernier		
Dimanche	20	Défunt	6 /	
11 h 28		Hugues Lévesque	Son épouse	

Décès

À l'hôpital Notre-Dame-de-Fatima de La Pocatière, le 25 décembre 2023, est décédée à l'âge de 82 ans et 1 mois Mme Louiselle Landry, épouse de M. François Dionne; Elle demeurait à la résidence Pierrette-Ouellet de Mont-Carmel, autrefois à Saint-Bruno, Kamouraska,

La famille recevra les condoléances à la Résidence funéraire Daniel Caron, le samedi 20 janvier 2024 de 12 h 30 à 14 h. Une liturgie de la parole sera célébrée le jour même à 14 h au salon.

Nos symphaties à toutes la famille et tout spécialement à son époux François de notre paroisse.



Nouvelles des 50 ans et plus

Les membres du Conseil d'administration du Club des 50 ans et plus de St-Bruno vous souhaitent une bonne heureuse et prospère année 2024 et surtout de la santé.

Afin de commencer l'année sur le bon pied, après une interruption due à la Covid, nous vous attendons avec plaisir au Dîner des rois qui aura lieu le 14 janvier.

Je profite de cette tribune pour vous inviter à nous faire connaître vos attentes envers le Club, en nous suggérant des activités que nous pourrons organiser.

Aussi, afin de faciliter les communications, vous pourriez nous donner votre adresse courriel et nous formerons un groupe sur Internet. Ainsi, nous pourrons transmettre à tous ceux qui nous auront donné leur adresse, les informations sur les activités organisées. Le nom des membres du C.A. apparaissent dans l'édition du Trait d'union de décembre. Vous pouvez aussi communiquer avec moi par courriel:

clairwell@gmail.com

Merci de votre attention,

Anniversaire de décembre

1^{er} décembre Gilbert Lavoie 20: Angèle Dionne

Anniversaire de janvier

7	\sim	.11	D	
	(∷am	ıılle.	$\mathbf{R}\epsilon$	rnier

11 Micheline Dionne

Rose Éva Chénard 16

Émilia Bernier 19

24 Louise Gagné

27 Guy Gagné

Gilles Bernier 28





Le temps des fêtes en images !

Le Trait d'Union dans son édition de décembre invitait les citoyens à décorer leur maison afin d'avoir de belles images pour le journal de janvier. Nous offrons 3 prix de participation de 50 \$ parmi tous les participants. Nous ne voulions pas l'organiser sous forme de concours afin de ne pas avoir à faire de choix déchirants entre ceux-ci. Voici le nom de tous les participants :

- Mélanie Michaud et Stéphane Veilleux
- Louise Beaulieu et Jean-Guy Michaud
- Lise Rivard
- Claudette Rivard (non illigible)



Lise Rivard



Mélanie Michaud et Stéphane Veuilleux

Donc, voici les 3 gagnants d'un prix de 50 \$ chacun pour avoir répondu à l'invitation du journal :

- Louise Beaulieu et Jean-Guy Michaud
- Mélanie Michaud et Stéphane Veilleux
- Lise Rivard



Louise Beaulieu et Jean-Guy Michaud



Claudette Rivard

Félicitations à tous les participants

Équipe du journal!



Concours de panaches

En décembre dernier nous vous confirmions les gagnants du concours de panaches. Malheureusement, nous avions reçu la photo d'un autre orignal, mais il nous a échappé dans la panoplie de courriel que nous recevons. Alors, nous désirons rectifier l'erreur et désigner André Simard comme autre gagnant du concours qui se mérite un prix ce 50 \$ pour son beau panache. Nous nous excusons auprès d'André pour cet oubli.



Joueurs de crible

Tu aimes jouer au crible, alors vient te joindre à nous du lundi au jeudi dès 13 h 30 au dépanneur le Petit Brulot pour faire quelques parties. Aucune réservation, tu n'as qu'à te présenter et nous ferons des équipes.

Nous t'attendons!

Victor Thérault





En cette période festive, je tiens à vous adresser mes vœux les plus chaleureux pour un temps des fètes rempli de bonheur et de moments magiques.

Que cette nouvelle année soit porteuse de projets inspirants et structurants, de réussites personnelles et collectives ainsi que de solidarité envers ceux qui en ont le plus besoin. Qu'elle puisse nous permettre, tous ensemble de Créer, Dynamiser et Soutenir les actions de notre belle Côte-du-Sud!

Annie, mon épouse, mon fils Charles ainsi que les membres de mon équipe, Dominique, Anne-Christine et Jocelyne se joignent à moi afin de vous souhaiter de très Joyeuses fêtes !



Merci à la boutique «Les petits bonheurs de Marguerite» de Saint-Alexandre-de-Kamouraski







Communiqué bibliothèque municipale

Retour sur les activités d'automne auprès des jeunes de l'école :

Deux animations fort intéressantes ont été réalisées cet automne à la bibliothèque municipale grâce au soutien financier du Réseau des bibliothèques du Bas St-Laurent. Un énorme merci à Mme Anaïs Dumais, agente de soutien pour notre secteur et également agente au développement culturel, pour sa



grande collaboration. Le Réseau est fier d'encourager les talents du Bas St-Laurent.

Le 30 octobre, nous avons eu le plaisir d'accueillir l'autrice Mme Mélanie Doré de Rivière du Loup, qui est venu nous présenter avec beaucoup d'humour et d'amour son premier roman jeunesse : « Hockey et toasts au ketchup ». Mme Doré héberge depuis plus de douze ans des jeunes hockeyeurs et nous raconte à travers son roman le parcours de son fils Malcom, lui aussi joueur de hockey s'étant rendu jusqu'aux Albatros et de sa réalité de « maman de pension » qui fut pour elle des expériences enrichissantes qu'elle a bien voulu nous partager.



Son roman graphique magnifique ment illustré par Romain Lasser, est rempli de paroles, de répliques et d'anecdotes faites par les joueurs qu'elle a hébergés chez elle au fils des ans.

Une histoire inspirante, un livre bienveillant.Les jeunes ont adoré sa présentation.

La deuxième rencontre fut avec M. Jean-Pierre Sylvestre de l'Isle Verte, animateur chevronné et journaliste scientifique presqu'à la retraire, nous entretenir sur le fascinant thème « Les requins ». Voici le texte de nos quatre jeunes journalistes en herbe qui ont bien voulu vous partager leurs appréciations et faire une critique journalistique de la présentation de M. Sylvestre.

Merci à vous quatre pour votre implication. Je dois vous mentionner que M. Sylvestre a été très impressionné par la qualité des questions des jeunes de l'école sur le sujet. Vous nous avez tous épatés!

Les Requins, inoffensifs ou dangereux

Le 29 novembre 2023, les élèves de l'école St-Bruno ont assisté à une conférence sous le thème des requins grâce à l'invitation de la bibliothèque municipale de St-Bruno. Jean-Pierre Sylvestre, reporter photographe animalier et journaliste scientifique spécialisé dans les sciences naturelles nous a permis d'en apprendre davantage sur les mystères du requin.

Lors de l'atelier, nous avons appris que les requins étaient majoritairement gentils et que les baigneurs sont sans danger. Saviez-vous que vous pourriez même nager avec eux? Malheureusement, un film comme *Les dents de la mer* a fait peur sans raison à la population. Cela a ouvert les chasses massives aux requins.

Aussi, à chaque année, il y a plus de cinq nouvelles espèces découvertes. Nous en sommes présentement à environ 138 espèces différentes. La majorité d'entre elles ne dépasse pas 1 mètre. En cas de danger si vous vous trouvez face aux requins tigre et bulldog qui sont les plus dangereux. Vous pourrez toujours vous sortir de cette situation fâcheuse en leur donnant un coup sur leur museau. La meilleure solution restera toujours de demeurer calme en leur présence. Étonnement, ça va leur infliger un choc électrique et ils deviendront inconscients pour un court moment.

Finalement, sachez que les requins n'aiment pas la chair humaine. Si par malheur, il vous attaque, ce serait une erreur de sa part et il vous relâcherait immédiatement. La seule raison qui pourrait l'amener à vous attaquer serait la protection de son territoire.



Les élèves ont vraiment été intéressés par le conférencier. Ils n'ont pas vu le temps passé. En effet, il y avait tant à apprendre sur cet animal maintenant protégé par la SPA (Société protectrice des animaux). Nous avons été impressionnés par les divers squelettes mis à la disposition des élèves. Aussi, il y avait plusieurs bocaux avec des petits requins et des œufs dans le formol. Il faut mentionner, que plusieurs élèves possédaient déjà plusieurs connaissances antérieures sur le sujet. Cela à mener plusieurs questions et réflexions.

Nous vous invitons à réserver les ouvrages de M. Sylvestre nommé cidessus :



Dans le prochain numéro nous vous informerons des prochaines activités à venir pour l'hiver 2024.

Membres de votre comité de bibliothèque

En ce début d'année 2024, j'aimerais remercier spécialement tous les membres du comité pour leur dévouement, leur disponibilité et leur implication dans la vie culturelle de notre municipalité. Merci également à Mme Julie Nadeau, notre représentante municipale, pour son soutien indéfectible dans tous les projets de la bibliothèque.

Voici les membres du comité pour l'année 2024 : Mesdames Line Cazes, Micheline Dionne, Constance Gagné, Ghislaine Gagné, Sonia Gagné, Johanne Lévesque, Jacinthe Lizotte, Andrée Michaud et Myrtha St-Pierre.

En leur nom, je vous souhaite une année 2024 à la hauteur de vos attentes et que cette nouvelle année soit pour vous des plus bienveillantes.



Diane Cardin, responsable de la bibliothèque municipale



Chroniques mensuelles: Les temps changent... pas que le climat! Calendrier 2024

Mois	Sujet	Contexte
Janvier	\$.0.	5.0.
Février	Alimentation durable	Faire un lien avec les fêtes des semences, préparation des semis et planification des jardins potagers, inscription aux paniers de famille, etc.
Mars	Gaspillage alimentaire	Mars = mois du gaspillage alimentaire
Avril	Ménage du printemps	Ouverture des écocentres, redoux des températures
Mai	Pelouse durable et herbicyclage <u>Boîte à outil</u>	Défi Pissenlit durant le mois de mai
Juin	Économie de l'eau/ gestion eaux usées	Mois de l'eau
Juillet	Le guide du bon vacancier	
Août	Rentrée scolaire écolo	
Septembre	Bac brun	Les feuilles mortes ne vont pas au bac brun
Octobre	Semaine québécoise de réduction des déchets Selon la thématique annuelle – à venir	
Novembre	Gaz à effet de serre 101	
Décembre	Produits électroniques/ Noel écolo	

PAGE 17





Voyage ...voyage...voyage

« Je voyage parce que cela me fait réaliser combien je n'ai pas vu, combien je ne vais pas voir et combien j'ai encore besoin de voir. »

- Citation de Carew Papritz

Un vieil adage dit : « Les voyages forment la jeunesse » mais je vous assure qu'ils enrichissent la vieillesse. Juin 2020, je décide de prendre ma retraite et de réaliser un de mes rêves soit : « voyager ici et à l'étranger ». Malheureusement, pandémie oblige je me suis plutôt confinée. Pour moi, ce n'était que partie remise. En 2023, je réalise une partie de mes rêves en remplissant mon carnet de voyage avec 3 destinations :

Le Grand tour de Grèce

Terre de légendes et berceau de notre civilisation, la Grèce a exercé sur moi sa fascination. Elle m'a séduite par le charme de son histoire, son archéologie, ses musées, ses villages insulaires avec ses maisons blanchies à la chaux...

J'ai découvert une partie de la Grèce :

- Athènes riche en sites archéologiques, en musées et en monuments tel que L'Acropole et le Parthénon illuminé veillant sur la capitale le soir et ce, en écoutant l'histoire de la mythologie grecque. Que dire de la visite « des monastères en l'air » qui comptent parmi les plus remarquables curiosités de la Grèce, grâce à leur situation au sommet des hauts rochers de grès durs. Des 24 monastères qui prospèrent jusqu'à la fin du 17e siècle, 17 sont en ruines, 3 sont encore habités et ouverts aux visiteurs.
- La vallée de l'Argolide, lieu de pèlerinage, et visite de Épidaure, temple de la tragédie grecque.
- Région de Delphes : visite du site archéologique d'Olympie datant de 776 avant J.-C.; les jeux olympiques s'y déroulèrent pendant 1200 ans et ce, tous les 4 ans en l'honneur de Zeus. C'est d'ici que part la flamme sacrée qui inaugure nos jeux modernes. Pensez-y j'ai foulé la terre des premiers jeux olympiques. J'ai marché de la ligne de départ à la ligne d'arrivée!

En route vers les îles : archipel des Cyclades, les îles visitées sont Santorin, Paros et Antiparos, Délos et Mykonos.

 Santorin: île volcanique située à la charnière de deux plaques tectoniques. Son histoire est jalonnée de catastrophes, d'éruptions et de tremblements de terre. Contrastes prononcés, couleurs tranchées, maisons blanches encavées dans la roche, chapelles aux toits bombés...donnent à Santorin un réel sentiment d'éternité.



• Paros : 3° île en taille de l'archipel, elle doit sa célébrité à la qualité de son marbre blanc (qui servit entre autres à la sculpture de la Vénus de Milo). Ses villages authentiques aux maisons blanchies à la chaux, ses ruelles étroites, ses pittoresques ports de pêche et ses plages de sable doré en font l'une des îles les plus sympathiques de toute la Grèce.

Mon coup de cœur!!!

- Antiparos : petite île tranquille, calme et authenticité, charme de la marina, blanc immaculé des demeures...
- Délos et Mykonos. Si Délos présente un ensemble de ruines les plus remarquables de la Grèce, Mykonos pour sa part est l'île rendez-vous du « jet set » international.



Autres découvertes :

- Fabrication d'huile d'olives.
- Plantations d'Oliviers.
- Boisson: l'ouzo, boisson anisée populaire et bon marché, l'apéritif grec par excellence. À essayer une fois dans sa vie!
- Gastronomie : salade grec, moussaka, gyros (à l'agneau, un délice), olives Kalamata (les meilleures), baklava et yaourt grec (avec miel, un pur délice) ...

• Souper d'adieu : je mets les mains à la pâte en participant à l'élaboration d'une moussaka (avec beaucoup d'huile d'olives).

Un voyage fantastique, avec des personnes aidantes et respectueuses et une guide fantastique (archéologue de formation)! Gros bisous gang et à toi Anastasia (notre guide).

Texte référence : Grand tour de Grèce et Miniguide/ tours Chanteclerc

Portugal sur mesure

Ce voyage m'a permis de découvrir les beautés et les plaisirs que le Portugal a à offrir : villes et villages pittoresques, bords de mer, paysages et expériences bucoliques, dégustation (vin et porto), gastronomie et art...

 Porto: tour de villes de Porto et de sa compagne Gaiasituée de chaque côté du fleuve « Douro ». Croisière sur le Douro. Pour le souper de bienvenue, un spectacle Fado. « Fado » sont des



chants remplis d'émotions qui demandent de grandes capacités d'interprétation et vocales. Le Portugal est le pays des 3 F (Fatima, Football, Fado).

- La vallée du Douro avec la visite du « Quinta da Pacheca » un vignoble familial. Le guide, un membre de la famille nous offre : une histoire passionnante, une tour du vignoble où les raisins sont cueillis à la main et pressé par les pieds... de l'information sur les Porto, dégustation et lunch du midi. Ma visite coup de cœur!
- Région de l'Algarve, arrêt à la ville côtière de Nazaré, où j'ai pu voir et entendre ses vagues géantes. Temps de repos, une journée à la plage d'Albufeira où j'ai pu profiter de la plage, de la température (entre 32 et 36°C) et me laiser bercer par les vagues. Excursion en voilier privé vers la grotte de Benagil. Décor fantastique tout au long

de la croisière, ressemblant au décor des « îles de la Madeleine et de la Gaspésie ». Arrêt dans les eaux cristallines de l'Atlantique pour une petite baignade. Toute une expérience!

• Lisbonne : capitale du Portugal, un incontournable à visiter avec sa gare, ses monuments, son histoire. Visite de la belle région de la côte d'Estoril incluant mon arrêt préféré : le magnifique et coloré « Palais de Péna ».

Autres découvertes :

- Gastronomie : les tartelettes portugaises, un régal pour les papilles ! appelé « Pastel de Belèm » et les poissons (morue à la portugaise ou saumon). Malheureusement, je n'ai goûté ni à la sardine, ni à la pieuvre...
- Le porto rouge et ambré...son histoire et sa maturation.
- Le liège : on fabrique un peu de tout avec lui, sous-plat, porte-monaie, sacoche, casquette...il est imperméable et souple.
- Les carrés de faïence, décoration intérieure et extérieure...
- Le célèbre « Coq » emblème du Portugal.

Un autre voyage fantastique avec 42 personnes chaleureuses. Un groupe « en or ». Une accompagnatrice attentionnée et 3 guides locaux du Portugal. Un chauffeur d'autobus vigilant...Un voyage inoubliable!

LE TRAIT
DUNION

Chronique culinaire

Gratin dauphinois aux légumes-racines

Préparation 30 minutes. Cuisson 1 heure 10 minutes

4 moyennes pommes de terre à chaire blanche pelées

2 moyennes patates douces

1 petit navet pelé

2 panais pelés

2 tasses de crème à cuisson 35 %

2 tasses de lait 2 %

1 oignon haché

2 c. à soupe d'ail haché

1 c à soupe de thym frais haché

Sel et poivre au goût

1½ tasse de gruyère râpé

Préchauffer le four à 400° F.

À l'aide d'une mandoline tailler les pommes de terre, les patates douces, le navet et les panais en fines rondelles d'environ 3 mm d'épaisseur. Réserver.

Dans une grande casserole, mélanger la crème avec le lait, l'oignon, l'ail et le thym. Porter à ébullition, puis laisser mijoter 5 minutes à feu doux-moyen.

Ajouter les légumes dans la casserole. Saler et poivrer. Porter de nouveau à ébullition, puis laisser mijoter de 15 à 20 minutes.

Beurrer un plat de cuisson, puis y transvider la préparation. Couvrir de fromage.

Cuire au four de 50 minutes à 1 heure, jusqu'à ce que les légumes soient tendres, Retirer du four et laisser tiédir.

Source: Revue pratico-pratiques.com

Pâté à la dinde

Préparation : 30 minutes Cuisson : 35 minutes

Quantité: 6 à 8 portions

2 à 3 tasses de dinde cuite coupée en gros cubes 2/3 de livre de pâte brisée

1 jaune d'œuf battu avec un peu d'eau

Pour le mélange de légumes :

3 carottes pelées et coupées en rondelles 1 pomme de terre pelée et coupée en petits cubes 1 c. à soupe de beurre 1 poireau coupé en deux, puis tranché finement ½ tasse de pois verts

Pour la sauce béchamel

½ tasse de beurre
½ tasse de farine
2 tasses de lait
Sel et poivre au goût
1 tige de thym

Préparation

Déposer les carottes et la pomme de terre dans une casserole d'eau froide salée. Porter à ébullition et cuire jusqu'à ce que les légumes soient presque tendres. Égoutter.

Dans une poêle, faire fondre le beurre à feu moyen. Faire revenir le poireau quelques minutes. Ajouter les pois verts et mélanger délicatement.

Préparer la sauce béchamel. Dans une casserole, faire fondre le beurre à feu moyen. Saupoudrer de farine et remuer. Cuire 1 minute en remuant. Verser le lait et porter à ébullition en fouettant jusqu'à l'obtention d'une sauce homogène et assez liquide. Saler et poivrer, puis ajouter le thym. Laisser reposer 10 minutes, puis retirer la tige de thym.

Ajouter les cubes de dinde et les légumes dans la sauce.

Préchauffer le four à 375° F. Sur une surface enfarinée, abaisser la pâte en un cercle de 9 pouces. Verser la sauce dans un plat de cuisson profond de 9 pouces



de diamètre. Couvrir de l'abaisse. Inciser la pâte en quelques endroits puis la badigeonner du jaune d'œuf. Cuire au four de 35 à 45 minutes, jusqu'à ce que la pâte soit bien dorée.

Source: Revue JE Cuisine

Gâteau à la salade de fruits

Préparation : 20 minutes Cuisson : 45 minutes à 1 h

Pour le gâteau

2 tasses de farine

1½ tasse de sucre

1 c.à thé de bicarbonate de soude

½ c à thé de sel

1 oeuf

1 c à thé de vanille

1 boîte de salade de fruits de 540 ml, égouttée

½ tasse de cassonade

½ tasse de pacanes en morceaux

Pour le coulis au caramel

1 boîte de lait concentré sucré (de type Eagle Brand) de 300 ml

1 tasse de sucre

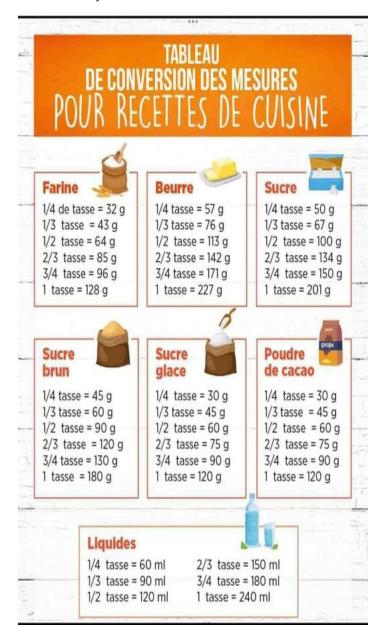
½ tasse de beurre

- 1. Préchauffer le four à 320° F.
- 2. Dans un bol, mélanger la farine avec le sucre, bicarbonate de soude et le sel.
- 3. Dans un autre bol, fouetter l'œuf avec la vanille et la salade de fruits.
- 4. Incorporer les ingrédients secs aux ingrédients liquides.
- 5. Dans un petit bol, mélanger la cassonade avec les noix.
- 6. Beurrer un moule carré de 8 pouces ou un moule à pain 10 po x 5 po.

- 7. Verser la pâte dans le moule et couvrir du mélange de cassonade et de noix.
- 8. Cuire au four de 45 minutes à 1 h ou jusqu'à ce que la pointe d'un couteau insérée au centre en ressorte propre.
- 9. Pendant ce temps, préparer le coulis au caramel. Dans une casserole, porter à ébullition tous les ingrédients. Laisser mijoter à feu doux 10 minutes, Jusqu'à ce que le sucre soit dissous. Retirer du feu et laisser tiédir. Servir le gâteau avec le coulis au caramel chaud.

Source : Revue Je cuisine

Valéry Lavoie





Bibliothèque

Horaire d'ouverture

Le mercredi de 18 h 30 à 20 h

SAAQ Saint-Pascal

Lundi au mercredi: 10 h à 16 h Jeudi: 10 h à 11 h 30 12 h à 17 h

Téléphone: 418-492-7314

Vendredi: fermé

Bureau municipal

Du lundi au jeudi: 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h

Le vendredi: Fermé

Tél.: 418-492-2612 www.stbrunokam.qc.ca

Bureau de poste

Lundi, mardi, mercredi et vendredi:

> 9 h 15 à 11 h 30 13 h 30 à 16 h

> > Jeudi:

9 h 15 à 11 h 30 13 h 30 à 16 h 15

Tél.: 418-492-1673

Fabrique

Téléphone: 418-492-1476

Dépanneur le Petit Brulot inc.

Tél.: 418-308-0564

Dépanneur: lundi au dimanche: 9 h à 19 h Restauration: jeudi au dimanche 11 h à 19 h Pizza: vendredi au dimanche de 16 h à 19 h



462, rang de la Croix Saint-Bruno 418 492-7421

Service de restauration

Pistes de ski de fond Raquettes ON VOUS ATTEND EN GRAND NOMBRE



Dre Jill Laroche Paquet



(Québec) GOL 2M0 418 492-2612

www.stbrunokamouraska.ca

321, rue de l'Église, bureau 1 Saint-Bruno-de-Kamouraska















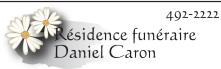
Le Comité d'action Communautaire inc.

Roger Lavoie, président



PAPETERIE-LIBRAIRIE-TABAGIE BOUTIQUE CADEAU IDÉE FIX

510, avenue Martin, C.P. 367 Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0 Tél.: (418) 492-2096 Téléc.: (418) 492-6122 Courriel: tabagielunik@qc.aira.com



Pré-arrangement (garantis en fiducie) Crémation

Funérailles traditionnelles

Daniel Caron, Thanatologue, ambulancier

Service d'ambulance

353, ave Chapleau, Saint-Pascal Qc GoL 3Yo



Service de Pneus Marcel inc.

Vente de pneus neufs et usagés

Pose et balancement

Réparation pneus : - automobile - agricole



418 492-2915 622 boul, Hébert Saint-Pascal



(418) 492-3515 (418) 492-9640 (418) 867-6318 Cel.

Carolyne Thériault, CPA Pascal Briand, CPA

470, rue Chapleau Saint-Pascal (Québec) GOL 3Y0



Garon, Lévesque, Gagnon, St-Pierre Services juridiques inc.

Me Claude Gagnon

Me Dorisse St-Pierre

Me Marie-Christine Morneau NOTAIRES 506, Taché Bureau 101, Saint-Pascal Tél.: 418 492-1441 / 418 492-7294

Téléc.: 418 492-3131



COMITÉ DES BÉNÉVOLES

Repas après les funérailles Saint-Bruno

Ghislaine Gagné Myrtha St-Pierre

418-714-6730 418-492-5926

Roger Mailloux

435, Rang 4 ouest, Saint-Bruno

Fabrique St-Bruno

En tout temps au 418-492-1476





Saint-Bruno Roger Lavoie, président Tél.: 492-6702

Andrée Michaud

510 rang 5 St-Bruno de Kamouraska

(418) 492-9824 and_micho@yahoo.ca



Centre-Femmes LA PASSERELLE DU KAMOURASKA ©418-492-1449 Prendre soin de soi. S'entraider. Agir ensemble. S'outiller. - Causerie - Jeux de société

- Atelier de développement

- Atelier créative

Garde paroissiale

Saint-Bruno

492-7132

Gilles Beaulieu, secrétaire

143, route du Petit Moulin St-Bruno-de-Kamouraska QC

G0L 2M0 418 492.6311

Distinction Coiffure

Manon Thériaulf prop.























Notes de fin